

AMENDMENT FORM

1. Suggestion for amendment of Article 1: Etablissement de l'Union

By Ms Meglena Kuneva

Status : Member

---

1. Inspirée par la volonté des peuples et des Etats d'Europe **de créer entre eux une union sans cesse plus étroite, la présente** Constitution établit **une fédération d'Etats nations appelée Union européenne et ci-après dénommée 'l'Union'**, au sein de laquelle les politiques des Etats membres sont coordonnées, et qui gère, sur le mode fédéral, certaines compétences communes.
2. L'Union respecte l'identité nationale de ses Etats membres, **la nature et le fondement de leur régime politique, leur structure constitutionnelle, y compris l'organisation des pouvoirs au niveau national, régional et local.**
3. *(sans changement)*

---

**Explanation (if any) :**

*(1) Il serait plus opportun de sauvegarder la formulation qui existe déjà plus de 50 ans, qui a prouvé sa vitalité et a contribué au développement de l'Union: « une union sans cesse plus étroite »*

*(2) Il serait utile d'insérer la phrase d'article 9 (6), qui porte également sur le respect de l'identité nationale, et en même temps d'évoquer la coexistence des régimes différents, ainsi que leurs fondements – religieux ou laïcs.*